

VILLE DE MONTFORT L'AMAURY
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

*RESTRICTIONS DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION
RUE DE PARIS - PLACE DE LA LIBERATION
A l'occasion de la « FÊTE NATIONALE 2021 »*

Le Maire de la Commune de MONTFORT L'AMAURY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2212-1,

Vu le Code Général des Collectivités Locales, notamment les articles L 2213-1 et 2213-2,

Vu le Code de la Route, notamment les articles R 411-30 et R 411-31 modifiés ; et l'article R 417-10

Vu le Code de la voirie routière,

Vu l'arrêté et l'instruction interministériels sur la signalisation routière, modifiés par les textes subséquents,

Considérant qu'il y a lieu, pour la bonne organisation de la « Fête de nationale » le **mardi 13 juillet 2021** et pour la sécurité des usagers des voies et places publiques en centre ville, de réglementer la circulation et le stationnement à l'occasion de cette manifestation,

Vu l'intérêt général,

ARRETE n° 2021 - 180

ARTICLE 1 : Pour permettre le bon déroulement de la « FÊTE NATIONALE », les restrictions de circulation et de stationnement seront mises en place du 13 juillet de 18h au 14 juillet 2021 à 1h du matin ;

- Le haut de la rue de Paris à l'intersection de la rue Amaury sera fermé
- Le bas de la rue Amaury sera fermé depuis l'intersection de la rue de Paris
- La place de la Libération sera fermée
- La rue Péteau de Maulette en totalité et la rue de la Treille (de la rue de Paris à la rue St Pierre) seront interdites à la circulation

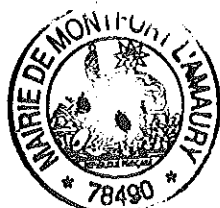
ARTICLE 2 :

- La retraite aux flambeaux du 13 juillet au soir partira de la mairie vers 21h45 pour passer par la place de l'Eglise et rejoindre la place du Palais par les rues de Dion, de la Moutière et des Combattants
- Le feu artificiel sera tiré à 23 h

ARTICLE 3 : La signalisation sera mise en place par les services techniques municipaux.

ARTICLE 4 : Les agents de Police Municipale et tous agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les formes habituelles.

A Montfort l'Amaury, le 28 juin 2021



Hervé PLANCHENAULT
Maire

Président de la Communauté de Communes
Cœur d'Yvelines